

Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 Mai 2023 à 19h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Jean-Jacques Bertoni, Richard Martinez, Laurine Carraud, Stéphane Vesin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Sylvie Trincaz, Marie Perard (excusées), Pierrarnaud Christin, Sandie Masson, Edouard Betemps.

Procurations : Sylvie Trincaz à Pierre André Jacquier, Marie Perard à Marie-Claire Sonnois
M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

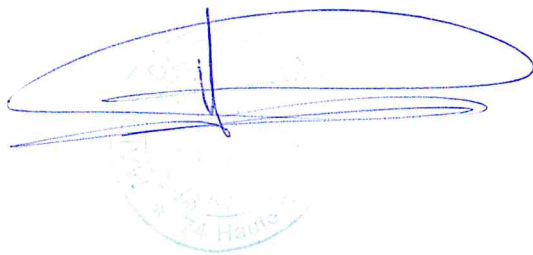
- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 07 Avril 2023. Arrivée de Stéphane Vesin.
- 2) Accepte les modalités d'intervention de l'établissement public foncier de la Haute-Savoie pour acquérir une propriété sise 5 Route du Sonjon comprenant une maison ancienne et vétuste de 88 m² ainsi que des terrains cadastrés à la section A sous les numéros 2684 (6a01ca) et 2685 (2a 03ca) d'un montant de 324.500,00 € en vue de réaliser des aménagements de voirie et de créer des logements à destination des travailleurs saisonniers après rénovation du bâtiment, de portage sur 20 ans avec remboursement par annuités (frais de portage de 1,7% H.T sur le capital restant dû et sur les frais annexes) et de restitution des biens. Il autorise le Maire à signer tout acte nécessaire pour mener ce dossier à son terme
- 3) Décide d'acquérir la parcelle sise à Bernex cadastrée à la section C sous le numéro 154 (13a 00ca) lieudit La Pallud d'en Bas appartenant à Madame Astrid Blanc au prix de huit euros le mètre carré (8 €/m²) soit pour la somme totale de dix mille quatre cents euros (10.400,00 €) et donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette acquisition et notamment signer toutes pièces nécessaires à sa conclusion. Il sollicite l'exonération des droits d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du code général des impôts
- 4) Fixe le droit de stationnement sur un emplacement de 900 m² sur le domaine public communal place du champ de foire pour l'exploitation commerciale d'un mini-golf 18 trous avec clubs, balles, fiches de score, plaquettes porte cartes et un distributeur de balles ainsi que d'une buvette dans un chalet de 9 m² du 1er juin 2023 au 31 mai 2026 à 3.000,00 euros par an.
- 5) Fixe pour l'année scolaire 2023/2024 le prix unitaire du repas qui sera servi à la cantine scolaire de l'école publique de Bernex aux enfants fréquentant cette école à compter du 1er septembre 2023 à 5,80 euros, celui de la garderie périscolaire à 3,20 € l'heure et à 4,20 € l'heure et demie. Il précise qu'un logiciel de gestion en ligne du service de la cantine scolaire a été mis en œuvre à la rentrée scolaire 2022/2023. Cette application permet aux familles d'inscrire (ou retirer) leur(s) enfant(s) au service de la cantine scolaire depuis leur ordinateur ou leur téléphone en respectant les délais impartis et de vérifier à tout moment cette inscription. Le paiement se fait en

prépaient lors de la commande de tickets sur l'application par carte bancaire ou à titre exceptionnel auprès de la mairie en espèces ou chèques.

- 6) Approuve le règlement intérieur des services périscolaires (cantine et garderie) pour l'année scolaire 2023/2024
- 7) Modifie les tarifs hiver des remontées mécaniques pour les forfaits colonies et classes de neige
- 8) Autorise le Maire à signer la convention de subvention avec le Département de la Haute-Savoie portant subventionnement du Département au titre de sa politique Tourisme – plan alpin axe 1 « renforcer les cœurs de station/Repenser l'interface entre la station et l'accès aux pratiques sportives » d'un montant de 300.000,00 € pour le volet 2 modernisation du domaine skiable
- 9) Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour modifier une ouverture sur la façade Est de la mairie consistant à transformer une fenêtre en porte-fenêtre afin d'accéder au toit terrasse au 1^{er} étage du bâtiment et à signer tous documents y afférents
- 10) Autorise le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude avec Enedis aux Esserts consentie par délibération du conseil municipal du 20 décembre 2021 par procuration
- 11) Approuve le bilan des actions de formation des élus au cours de l'exercice 2022 qui est néant
- 12) Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2022
- 13) Désigne Monsieur David Bailleul en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à expiration du mandat 2020-2026
- 14) Décide de créer un emploi permanent d'agent d'entretien des locaux à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023
- 15) Effectue des virements de crédits et vote des crédits supplémentaires sur le budget principal
- 16) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
 - . parcelles cadastrées section A sous les numéros 4862, 4872 et 4865 sises lieudit La Tay
 - . parcelle cadastrée section C sous le numéro 2152 (locaux dans copropriété)
 - . parcelles cadastrées section D sous les numéros 2668 et 2843 sises 1400 route de Grange-Blanche (locaux dans copropriété)
 - . parcelle cadastrée section D sous le numéro 2472 sise 296 route du Télésiège (locaux dans copropriété)

Le Maire

Pierre André Jacquier



Le secrétaire

Jean-Yves Guegan

